



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES INTERPRÈTES DE CONFÉRENCE
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF CONFERENCE INTERPRETERS

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

le 7 septembre 2016

Le ministère des Services publics reporte la mise en œuvre d'un système d'approvisionnement automatisé pour les services d'interprétation de conférence

Ottawa – Le ministère des Services publics et Approvisionnement a de nouveau reporté la mise en œuvre d'un nouveau système d'approvisionnement pour les services d'interprétation de conférence et les services d'interprétation parlementaire en langues officielles, ce qui est bien la moindre des choses de l'avis des interprètes de conférence professionnels.

En effet, les interprètes de conférence professionnels sur le marché privé ont maintenant jusqu'au 29 septembre, par opposition au 7 septembre, pour réagir à une Demande d'offre à commandes du Bureau de la traduction.

« Ce système ne peut que nuire aux Canadiennes et aux Canadiens qui veulent suivre les délibérations du gouvernement fédéral dans la langue de leur choix », déclare Nicole Gagnon, porte-parole de la région Canada de l'Association internationale des interprètes de conférence (AIIC Canada). Et elle renchérit : « La mise en œuvre devrait être retardée jusqu'à ce que le gouvernement ait eu l'occasion de donner suite aux recommandations formulées par un comité parlementaire qui préconise un changement de fond quant à l'administration du Bureau de la traduction ».

Le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes vient de mettre la dernière main à une étude exhaustive du Bureau de la traduction et il recommande huit changements d'envergure. Le gouvernement a jusqu'à la mi-octobre pour donner suite à ces recommandations.

En février 2014, le ministère des Services publics et Approvisionnement Canada a entrepris de revoir au grand complet le processus d'approvisionnement du Service d'interprétation de conférence (SIC) et du Service d'interprétation parlementaire (SIP). Mis de l'avant par le ministère qui a instauré le système de paye Phénix et l'outil de traduction automatique Portage, le nouvel outil d'approvisionnement doit entrer en vigueur d'ici quelques semaines, malgré le fait que de nombreux problèmes de conception et d'exécution ont reporté la prise d'effet à de multiples reprises. Ci-après les principales failles du nouveau système.

- Le système entérine l'orientation actuelle du Bureau de la traduction, soit de miser sur le plus bas soumissionnaire dans le but de réduire les coûts au détriment de la qualité et de procéder à l'approvisionnement en services d'interprétation de conférence comme s'il s'agissait d'autant de fournitures de bureau alors que l'interprétation de conférence est non pas une fourniture mais bien un service hautement spécialisé.

- Le système ouvre la voie à l'élimination ou à l'édulcoration des critères d'accréditation de classe mondiale auxquels doivent satisfaire les professionnels qui font ce travail des plus importants (certains des critères en matière de traduction écrite ont déjà été assouplis alors que d'autres ont carrément été éliminés). Certaines entreprises langagières à vocation purement commerciale font pression sur le gouvernement afin que le Bureau de la traduction renonce une fois pour toutes au processus d'accréditation. Étant donné qu'il n'existe pas d'autre processus d'accréditation aussi rigoureux au Canada, les normes de qualité en matière d'interprétation de conférence et la qualification des interprètes de conférence risquent d'être compromises.
- Le système bâillonne le Service d'interprétation de conférence et le Service d'interprétation parlementaire dans le processus d'approvisionnement en services d'interprétation de conférence alors qu'ils sont, sans conteste, les spécialistes en la matière. On leur préfère un système automatisé qui accordera les contrats au plus bas soumissionnaire parmi les interprètes pigistes et les entreprises sur la liste des offres à commandes. Ce faisant, perdue la garantie que ce sont les interprètes les plus férus dans le domaine qui feront le travail ! Par ailleurs, puisque les contrats seront octroyés à la dernière minute, les frais de déplacement et autres coûts associés augmenteront en conséquence.
- Le système crée une distinction fictive entre les conférences selon l'importance des hauts fonctionnaires qui y participent et auxquelles seul un groupe sélect d'interprètes accrédités seront affectés. On se verra donc affecter des équipes d'interprètes moins chevronnés, éventuellement non accrédités, aux autres conférences qui auront alors droit à un service de moins grande qualité.

« Le plus bas soumissionnaire, c'est bien pour les fournitures de bureau ou la location de véhicules, mais les langues officielles du Canada sont beaucoup trop importantes pour que l'on permette à un système d'approvisionnement fondé sur le plus bas soumissionnaire d'avoir raison de la qualité des services et du rôle de premier plan qui est celui du Bureau de la traduction, soit de veiller à ce que le public canadien puisse exercer son droit constitutionnel de s'exprimer et de se faire servir dans la langue de son choix. » de dire Madame Gagnon.

Fondée en 1953, l'AIC compte 3 000 membres environ qui résident dans 89 pays et font partie de 23 régions AIC. Au Canada, ses membres travaillent à la grandeur du pays et dans le monde entier, mais surtout pour le Bureau de la traduction qui offre des services d'interprétation de conférence et d'interprétation parlementaire en langues officielles et en langues étrangères. Depuis plus de 60 ans maintenant, AIC Canada promeut la qualité et la déontologie de la profession tout en défendant les intérêts de tous les interprètes de conférence.

-30-

Pour plus de renseignements :

Lyse Huot (819) 827-1964